

Mairie de Valsonne

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 juin 2015

Par convocation en date du 6 juin 2015, le Conseil Municipal de Valsonne s'est réuni le vendredi 12 juin 2015 à 20h30.

Etaient présents : L'ensemble des membres du conseil excepté : Guy Pierre Passinge excusés
Arrivée de Cécile Dutraive à 20H40.

Ordre du jour :

- ✓ Désignation d'un secrétaire de séance ;
- ✓ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 24 avril 2015 ;
- ✓ Lancement des projets 2015
 - Attribution du marché de mise en accessibilité de l'école primaire, de ses abords et aménagement de la cour
 - Attribution du marché de création d'une dalle ; d'une terrasse et habillage des façades en zinc sur la boulangerie
 - Décision modificative N°1 du budget primitif
- ✓ Adhésion aux groupements de commande proposés par la COR pour la PATA (Point Attend Automatique) et le contrôle des équipements sportifs
- ✓ Création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité
- ✓ Demande de la commune de Saint-Clément de participation au fonctionnement de la micro-crèche
- ✓ Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations ;
- ✓ Questions et informations diverses

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Marc Tamain est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 24 avril 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents approuve le compte rendu.

3. Lancement des projets 2015

- a) Projet accessibilité – école
Mr le Maire indique que le marché a été attribué pour un montant de 105 000 euros HT.
Les travaux débuteront le 6 juillet 2015 pour s'achever en août 2015.

b) Création dalle et habillage terrasse.

Mr le Maire indique que les bâtiments de France ont exigé un habillage des façades en Zinc ce qui entraîne un surcoût d'environ 20 000 euros. Le marché a été attribué pour 103 825 euros. Les travaux ont débutés.

c) Décision modificative N°1

Marc Tamain indique compte tenu des surcoûts pour la façade il convient de réallouer une partie du budget prévu pour le projet stade de foot (Projet qui ne pourra être réalisé en totalité sur 2015) et bâtiment école (Coût du marché inférieur aux dépenses budgétées) au projet immos route de Lyon. Par ailleurs, il convient d'effectuer un reclassement comptable de 180 euros.

La DM N°1 suivante est approuvée à l'unanimité des présents :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D2112 Terrains voirie		180
D21312-84 Amégt Bât école	20 000	
D2132-98 Immo rte de Lyon		100 000
D2312-68 Stade	80 000	
D2313 Immo en cours	180	
TOTAL	100 180	100 180

d) Projet stade de Foot

Mr le Maire indique que le dossier de demande de subvention a été déposé fin avril 2015 au district.

4. Adhésion aux groupements de commande proposés par la COR

Mr le Maire indique qu'il est constitué des groupements de commandes entre la COR et certaines de ses communes membres pour l'achat du Point Attend Automatique « PATA » et pour le « contrôle des équipements sportifs »

La COR recense les besoins, gère la phase de publicité et de remise des offres, analyse et organise la CAO, attribue, signe et notifie le marché. La commune s'assurera de la bonne exécution du marché en ce qui la concerne. La facturation s'effectuera directement auprès de la commune.

Le coordonnateur du groupement est la Communauté de Communes de l'Ouest Rhodanien La Commission d'Appel d'Offres (CAO) de groupement est obligatoire et sera constituée d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la CAO de chaque membre du groupement.

M. le Maire propose que la commune de Valsonne adhère à ces groupements de commandes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- ✓ Accepte les termes de ces conventions constitutives des groupement de commande « PATA » et contrôle des équipements sportifs
- ✓ Approuve l'adhésion de la commune de Valsonne aux groupements de commandes ;
- ✓ Autorise le Maire à signer les conventions de groupement ;
- ✓ Désigne M. Jean-Yves Rosset, représentant titulaire et M. George Dumas, suppléant de la commune à la Commission d'Appel d'Offres des groupements ;
- ✓ Autorise le représentant du coordonnateur à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente.

5. Création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité

Mr le Maire indique que la commune comme toutes les années renforce l'équipe pour la période estivale et de prise de congés annuels.

Ainsi, pour faire face à cet accroissement d'activité, M. le Maire propose de créer un emploi saisonnier du 29 juin au 15 septembre 2015. M. le Maire précise qu'il ne s'agit pas d'un emploi permanent et qu'il ne peut être pourvu que par voie contractuelle.

Deux jeunes de Valsonne ont été retenus :

- ✓ Hugues Cordelier
- ✓ Léo Duperray

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents approuve cette création.

6. Demande de la commune de Saint-Clément de participation au fonctionnement de la micro-crèche

Mr le Maire indique que la commune de Saint-Clément a fait une demande de subvention pour l'aide au financement de la micro-crèche compte tenu que des bébés valsonnais en bénéficient. La demande est de 3 000 euros par berceau. Ce montant correspond au coût de fonctionnement par berceau.

Mr le Maire ainsi que l'ensemble du conseil trouve que ce montant est très excessif mais toutefois, compte tenu qu'une participation est demandée aux communes ayant des enfants venant à l'école de Valsonne, il est proposé qu'une subvention au titre de l'année 2015 soit versée de 500 euros par berceau. Deux berceaux seraient concernés soit une subvention de 1000 € (500*2) pour 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents approuve cette subvention de 500 euros par berceau, soit 1000 euros pour l'année 2015.

7. Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations ;

Mr le Maire indique :

- ✓ Ne pas avoir fait valoir le droit de préemption de la commune sur la vente du Moulin
- ✓ Avoir signé 3 PC : E et G Duperray pour une maison individuelle ; C.Vial pour une extension de stabulation de 355 m² ; D.Comby pour un hangar de 576 m² pour du stockage de matériels.

8. Informations diverses

Mr le Maire donne diverses informations :

- ✓ Réouverture ce matin de la poste. Marie Junet de Saint-Clément assurera le remplacement.
- ✓ La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) attribuée par l'Etat aux commune va baisser de 12 000 € en 2015, de 12 000 euros supplémentaire en 2016 et encore 12 000 euros de plus en 2017. Soit en 2017 moins 36 000 euros.
- ✓ Déchèterie mobile le 13 juin 2016 sur le parking à l'entrée du village comme les années précédentes
- ✓ Ramassage des encombrants de juillet 2015 est supprimé
- ✓ Réactivation du sujet PLU ; Le bureau d'étude doit formaliser le projet. Une réunion publique est prévue le 3 juillet 2015 à 20H00 L'objectif est une entrée en application au 1^{er} trimestre 2016. Mr le Maire indique qu'il est important d'avancer aujourd'hui rapidement sur le sujet car cela pourrait être utile pour freiner le projet de réouverture de la carrière.

Mr le Maire fait le point sur les différents projets de la COR en matière de compétences et indique que c'est un vaste sujet de réflexion avec des incidences financières significatives. Les évolutions à l'étude sont notamment les suivantes :

- ✓ Transport à la demande - scolaire –Urbain à Tarare
Le département du Rhône arrête le 30 juin 2015. La COR peut reprendre la compétence mais le déficit d'exploitation s'élève annuellement à 1,6 million d'euros. Le nouveau département du Rhône prendrait 50% à sa charge, le solde revenant à la charge de la COR. Des réductions de services sont à l'étude notamment pour le TAD.
- ✓ Eau
La COR pourrait reprendre la compétence eau. Actuellement nous sommes adhérents du syndicat des monts de Tarare
- ✓ Piscine
La COR pourrait reprendre la compétence Piscine
Les infrastructures concernées sont :
 - Cours la Ville : Déficit 200 000 euros
 - Amplepuis : Déficit 100 000 euros
 - Aquaval : Déficit 600 000 euros
 - Cublize : Déficit 400 000 eurosAquaval et Cublize sont déjà communautaires

- ✓ Culture
La COR pourrait reprendre cette compétence qui concerne les musées d'Amplepuis et Thizy et les écoles de musique
Le déficit de fonctionnement est estimé à 220 000 euros pour les musées et 223 000 euros pour les écoles de musique
- ✓ Urbanisme
La COR pourrait reprendre cette compétence. Mr le Maire indique qu'il faut l'unanimité des communes pour ce transfert et qu'il s'y opposera car la commune n'aurait plus aucun moyen de gérer son évolution et son avenir.

L'ensemble de ces compétences représente un besoin de financement de 1,6 millions d'euros pour la COR.

Mr le Maire indique que le président de la COR Michel Mercier pourrait faire approuver globalement l'ensemble de ces transferts de compétences (Transport – eau- culture – Musée et piscine) alors qu'ils n'ont aucun lien mais de cette façon la majorité des communes étant concernée par tel ou tel sujet, elles seront dans la quasi impossibilité de s'opposer à ce projet.

Mr le Maire indique que la COR étudie le passage en communauté d'agglomération. Ce passage procurerait une DGF supplémentaire de 400 000 euros annuellement pour la COR.

Mr le Maire indique qu'il a été sollicité pour des propositions de mutualisation de services et a répondu ainsi :

- ✓ ADS : oui
- ✓ Archives : Non
- ✓ Assistant prévention : Non
- ✓ Assistance à la passation de marchés : Oui
- ✓ Comptabilité : Non
- ✓ Culture : Non
- ✓ Formation : Non
- ✓ Informatique et téléphonie : Oui pour téléphonie essentiellement
- ✓ Lecture publique : Non
- ✓ Paie : Non
- ✓ Partage des biens : Non
- ✓ Programmes européens : Non
- ✓ Réseaux des secrétaires de mairie : Oui
- ✓ Service juridique : Non
- ✓ Voirie : Non

Mr le Maire indique que la COR a repris la compétence tourisme ce qui a pour effet de créer au 1er juillet 2015 un office du tourisme sous forme d'un EPIC composé de 21 membres. 11 membres élus et 10 représentants. L'ensemble des personnels des différents offices est repris dans le nouvel EPIC.

Les membres du Conseil municipal dans un commentaire général constatent avec un certain désabusement que les pouvoirs et compétences de la COR sont de plus en plus étendus et ne vont aller qu'en augmentant. Que la capacité des communes comme Valsonne pour influencer est de plus en plus réduite et les finances de plus en plus tributaires de ces transferts de compétences ou non.

Un tour de table est fait :

- ✓ Jean Yves Rosset fait le point sur les travaux. Les tableaux de la salle des fêtes pour l'insonorisation sont posés. Des travaux sont faits par le syndicat des eaux à la Raie. Les travaux de voirie seront réalisés fin juin début juillet 2015 par Eiffage. Les jeux du verger après une dernière négociation seront posés pour un budget de 10 000 euros comme souhaité par la commune.
- ✓ Georges Dumas indique que la réunion sur la sécurité organisée par la gendarmerie était très intéressante et instructive. Seul regret une participation assez réduite.
- ✓ Louis Vial indique que le chemin du Suchel est sans talus
- ✓ Franck Tricaux indique qu'il est dommage que l'entretien ne soit pas fait derrière le restaurant. Il est rappelé que c'est à la charge du locataire et pas de la mairie.
- ✓ Aurélie Coupet indique qu'elle a été agréée assistante maternelle
- ✓ Sophie Biacabe indique que le sentier communal du Rocaille au Mont est difficilement praticable.
- ✓ Cecile Dutraive indique qu'une visite sera faite à l'école le 1^{er} juillet 2015 sur la sécurité routière en vue d'une intervention à la rentrée.

Enfin, il est indiqué que le bail commercial avec Franck Munier débutera le 1^{er} juillet 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H45.

Fait à Valsonne, le 19 juin 2015,

La secrétaire de séance

Le Maire

Marc Tamain

Patrick Bourrassaut